

prévalut. Anne d'Autriche et Mazarin ne paraissaient pas en avoir eu connaissance, peut-être qu'ils n'y attachèrent nulle portée—le royaume étant dans un état d'anarchie leur attention s'écartait aisément de ce qui se passait en Canada. Dès 1660, cependant, les syndics cessent d'être mentionnés. Étaient-ils abolis? En ce moment, la guerre de Trente Ans finissait; la France en sortait avec tous les avantages; la discorde civile était étouffée. Trois ans plus tard le jeune Louis XIV aidé de Colbert imposait à la colonie un conseil nommé par la couronne et composé uniquement de citoyens de Québec, sans aucun syndic. C'était un corps de marchands de fourrures et le principe de sa formation consistait à faire de tout le pays un comptoir de traite. Frontenac vit de suite que l'administration était toute d'un seul côté. Il dit aux habitants de se réunir en assemblée, chez eux, d'élire des maires, des syndics, afin de pouvoir se renseigner sur les besoins locaux et sur les choses du gouvernement en général, mais le roi fit gronder le tonnerre: "Qu'est-ce que cela! je ne sais à quoi vous pensez; il ne faut admettre personne à parler pour les autres." Outre le fait bien connu que Louis XIV ne souffrait point de représentation nationale, on doit supposer que le conseil de Québec s'était plaint à Colbert de l'innovation de Frontenac, aussi pour compléter la rebuffade l'intendant Duchesneau arriva de France muni de pouvoirs qui annulaient en bonne partie l'autorité du gouverneur, attendu que ce nouveau fonctionnaire avait dans ses attributions la justice, les finances, le commerce, la voirie. Le gouverneur restait avec le titre militaire pour tout partage. Fort heureusement c'était un homme du métier et il le fit voir. Assisté probablement de l'expérience des Canadiens notables, il imagina un système simple et très efficace pour faire de tous les habitants des miliciens pratiques. L'Europe n'avait rien de pareil. Sous un capitaine (habitant) de paroisse, tout garçon ou père de famille en âge et en état de porter un fusil devenait milicien, s'exerçait chez lui au tir et à la connaissance de la discipline, du maniement des armes jusqu'à la formation de l'escouade et même de la compagnie, sans solde ni uniforme. Appelés au service actif, ces écoliers instruits faisaient de bons soldats, selon le genre de guerre que nous avions à employer le plus. C'était de l'infanterie légère propre aux marches, aux embuscades, reconnaissances, tir à volonté, chasse dans les bois, pêche pour se nourrir, campant partout avec adresse, se débrouillant sans le secours des grands chefs et pouvant se grouper ou se disperser de cent manières en très peu d'instant. Les troupes royales n'entendaient rien à tout cela. Il va sans dire que nous n'avions besoin ni d'artillerie ni de cavalerie dans une contrée toute en forêt et dépourvue de routes, mais remplie de rivières et de lacs, de plus couverte de neige durant cinq mois de l'année.